

Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023 de la SA BOGART

Résultat des votes

L'Assemblée Générale Mixte de la SA Jacques BOGART s'est tenue le 29 juin 2023

Les actionnaires présents, représentés ou ayant adressé, dans le délai prescrit, des formulaires de vote par correspondance, possédaient 13.998.591 actions sur un total de 15.675.021 actions, soit 27.798.589 voix sur un total de 28.537.889 voix. Il est à signaler qu'à la date de l'Assemblée Générale Mixte, la société détenait elle-même 984.769 actions, sans droits de vote.

Le résultat des votes exprimés sur chacune des résolutions est détaillé ci-après.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1^{ère} résolution

Respect des dispositions légales, réglementaires et statutaires concernant la convocation et l'information des actionnaires

adoptée par 27.797.949 voix sur un total de 27.798.589 voix.

2^{ème} résolution

Approbation des comptes annuels

adoptée par 27.797.949 voix sur un total de 27.798.589 voix.

3^{ème} résolution

Approbation des comptes consolidés

adoptée par 27.797.949 voix sur un total de 27.798.589 voix.

4^{ème} résolution

Affectation et répartition du résultat de l'exercice

adoptée par 27.797.799 voix sur un total de 27.798.589 voix.

5^{ème} résolution

Distribution de dividendes

adoptée par 27.797.984 voix sur un total de 27.798.589 voix.

6^{ème} résolution

Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

adoptée par 27.649.271 voix sur un total de 27.798.589 voix.

7^{ème} résolution

Quitus aux administrateurs

adoptée par 27.649.271 voix sur un total de 27.798.589 voix.

8^{ème} résolution

Présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise

adoptée par 27.649.271 voix sur un total de 27.798.589 voix.

9^{ème} résolution

***Approbation de la politique de rémunération applicable
aux dirigeants mandataires sociaux***

adoptée par 27.648.919 voix sur un total de 27.798.589 voix.

10^{ème} résolution

***Approbation des éléments variables et exceptionnels composant la rémunération versée ou
attribuée au titre de l'exercice 2022 à M. David KONCKIER, Président-Directeur général***

adoptée par 27.797.322 voix sur un total de 27.798.589 voix.

11^{ème} résolution

***Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses
propres actions conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce***

adoptée par 27.649.001 voix sur un total de 27.798.589 voix.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

12^{ème} résolution

***Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit
l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs
mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de
créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes***

adoptée par 27.649.114 voix sur un total de 27.798.589 voix.

13^{ème} résolution

***Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider
l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au
capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de
souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public***

adoptée par 27.641.153 voix sur un total de 27.798.589 voix.

14^{ème} résolution

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an

adoptée par 27.641.359 voix sur un total de 27.798.589 voix.

15^{ème} résolution

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires

adoptée par 27.640.953 voix sur un total de 27.798.589 voix.

16^{ème} résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L 225-135-1 du Code de Commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas

adoptée par 27.641.771 voix sur un total de 27.798.589 voix.

17^{ème} résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions

adoptée par 27.643.327 voix sur un total de 27.798.589 voix.

18^{ème} résolution

Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances

adoptée par 27.797.089 voix sur un total de 27.798.589 voix.

19^{ème} résolution

Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société

Rejetée par 27.602.125 voix sur un total de 27.798.589 voix.

20^{ème} résolution

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions

adoptée par 27.797.773 voix sur un total de 27.798.589 voix.

21^{ème} résolution

Modification de l'article 2 des statuts

adoptée par 27.797.184 voix sur un total de 27.798.589 voix.

22^{ème} résolution

Pouvoirs pour les formalités

adoptée par 27.797.949 voix sur un total de 27.798.589 voix.